

COMMUNE DE QUELMES

**Procès-Verbal du Conseil Municipal
Jeudi 27 novembre 2025 à 18h30**

Présents :

André CORDIER (Maire), D. TASSART, P. DECOCQ, M. BRAEM, J. GAZULLA, C. HEMBERT, J.A. DUBREUCQ, F. LUYSSAERT, D. LEROY, C. MESMACQUE, B. DELAMAERE, J.F. DEMOL, T. BANQUART, F. DEGREMONT.

Absents excusés

Philippe DECOCQ, J. Antoine DUBREUCQ, Thomas BANQUART, David LEROY., Jean-François DEMOL.

Secrétaire de séance

Carole HEMBERT.

Pouvoirs

- M. BANQUART Thomas donne pouvoir à M. Michaël DECROIX.
 - M. LEROY David donne pouvoir à M. David TASSART.
 - M. DECOCQ Philippe donne pouvoir à José GAZULLA.
-

Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

1. **Adoption de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la CCPL et la CAF**
Présentation de la convention
 - **Durée** : Du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.
 - **Décision** : Le conseil est favorable à l'unanimité.
2. **Application du décret n°2022-581 sur la complémentaire santé pour les salariés de la commune**

- **Participation de l'employeur :**
 - 7 € au 1er janvier 2025 pour la couverture prévoyance (incapacité, invalidité, décès).
 - 15 € au 1er janvier 2026 pour la complémentaire santé.
- **Décision :** Le conseil est d'accord à l'unanimité.

3. Paiement en ligne pour la réservation de la cantine scolaire (PAYFIP)

- **Décision :** Le conseil est d'accord à l'unanimité.

4. Rémunération des agents en charge du recensement

- **Période :** Du 15 janvier au 14 février 2026.
- **Formation :** Les 5 et 8 janvier.
- **Nombre de logements :** 247.
- **Subventions :** Elles dépendent du nombre d'habitants.
- **Rémunération proposée :** 950 € pour le coordonnateur et chaque recenseur.
- **Décision :** Le conseil est favorable à l'unanimité.

5. Attribution des travaux pour le Chemin de Moringhem et le Chemin de la Route de Zudausques

- **Entreprises candidates :** BAILLEUL et MVTP.
- **Décision :** Le conseil choisit à l'unanimité l'entreprise BAILLEUL.

6. Passage à la TEOMI, TEOMI Pro, Redevance spéciale et déchetterie à partir du 1er janvier 2026

Avec la mise en place de la TEOMIO au 1^{er} janvier 2026, les collectivités seront assujetties à la redevance spéciale notamment pour les déchets issus des locations des salles polyvalentes, il y a donc lieu de répercuter ce coût vers les locataires.

- **Redevance prévue :** 1 782 € pour 16 levées (au lieu de 0 € actuellement).
- **Distribution de sacs pour la salle des fêtes** (récupération pour les locataires)
 - 8 € par sac OMR (110 L noir).
 - 4 € par sac jaune (110 L pour les emballages alimentaires excepté le verre).
 - Les bouteilles en verre seront déposées par le locataire dans les bacs extérieurs dédiés
- **Pénalité :** 50 € en cas de tri incorrect.
- **Suppression des poubelles :** Cimetière, école, mairie.
- **Remplacement :** 1 poubelle OMR de 360 L.
- **Décision :** Le conseil à l'unanimité opte pour la redevance spéciale et l'application des dispositions reprises ci-dessus.

7. Présentation du Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

- **Synthèse de l'année 2024 :** Photocopie des indicateurs et chiffres clés fournis.
- **Volume facturé en assainissement :** 13 824 m³.
- **Coût pour un compteur de 20 mm :** 70 € HT.

Questions diverses et informations

8. Travaux d'aménagement du trottoir gauche de la Rue de l'Église

- **Décision** : Tous les supports seront remplacés (initialement prévu : 2 supports).
- **Facturation** : Enedis attend le budget 2026.

9. Aménagement du trottoir droit de la Route de Zudausques

- **Remplacement** : Le poteau incendie sera remplacé par une bouche incendie.
- **Subvention** : 15 000 € (OSMOC à 45 % de 37 000 €).
- **Dossier** : À finaliser entre mai et juin 2026.

10. Part communale de l'accise sur l'électricité (ex-TICFE)

- **Trop-perçu** : 3 291,81 € en 2023 et 2024.
- **Conséquence** : Le versement du 2e trimestre 2025 est porté à 0 €.

11. Acquisition de 4 pompes grande puissance par le SDIS du Pas-De-Calais

- **Objectif** : Prévention des inondations et lutte contre les feux industriels.
- **Capacité** : 150 000 L/min.
- **Investissement** : 3,1 millions d'€.

12. Demande de subvention pour une classe de neige

- **Demande** : Mme et M. ROCHAS pour leur fils Augustin.
- **Décision** : Refus du conseil municipal.

13. Acquisition des parcelles ZH 42 et ZH 134

- **Proposition** : Achat éventuel d'une partie du terrain d'une voisine.
- **Décision** : Le conseil approuve l'intérêt, sous réserve d'une proposition de prix.

14. Rallye des Coteaux de l'AA

- **Dates** : 28 et 29 novembre 2026. départ du rallye de Quelmes sur la départementale 2027
- **Participants** : 180 véhicules et 1 000 personnes attendues.
- **Itinéraire** : Toutes les rues du village (sauf Zudausques et des Berceaux).
- **Organisation** : accueil des organisateurs, pilotes, mécaniciens, commissaires et public, opportunité pour les associations du village d'organiser (buvette, restauration rapide etc)
- **Décision** : Pas de location de salle ce jour-là.

15. Pièce de théâtre organisée par le Foyer Rural de Zudausques

- **Dates** : 13 et 14 juin.

- **Décision** : Location de la salle fixée à 120 € à l'unanimité.

16. Fonds de péréquation

- **Baisse** : 19 % en 2026 par rapport à 2025.
 - **Taxe professionnelle** : Diminution de 43 %.
-

Informations complémentaires

- **Installation de caméras** : Opérationnelles depuis aujourd'hui. 2 reports sur téléphone.
- **Réception des colis de Noël** : Le 16 décembre à 8h.
 - Carole : Rue Verte.
 - José : Route de Saint-Omer.
 - Fred : Rue des Berceaux.
 - Philippe et David : Route d'Acquin.

Fin de séance à 22h10.

Signatures :

André CORDIER
Maire de Quelmes



Carole HEMBERT
Secrétaire de séance